

Déclaration préliminaire FSU : CDEN du 27 mai

Monsieur le Préfet

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Monsieur le Président du Conseil Général des Landes

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN

Nous sommes conviés à ce CDEN pour faire le point sur la réforme des rythmes scolaires dans notre département et apporter les modifications nécessaires au règlement départemental des écoles.

Avant d'évoquer ce dossier nous voudrions alerter les membres du CDEN sur la situation des Assistants d'Éducation « un collégien, un portable » qui devient très préoccupante. Ces personnels souvent recrutés dans le cadre des emplois jeunes ont vu leur situation évoluer vers un contrat d'assistant d'éducation pour un total de service de 11 ans. Dans ce laps de temps, aucun concours ne leur a permis d'intégrer la Fonction Publique et à ce jour, la seule situation que leur propose les employeurs est de se diriger vers Pôle Emploi alors que de nouveaux recrutements précaires sont envisagés pour les remplacer. Ceci coûtera plus cher aux contribuables. Parallèlement, les recommandations des Inspecteurs Généraux de l'Éducation Nationale préconisent une pérennisation de ces emplois afin que l'expérience accumulée ne soit pas dilapidée. Voilà pourquoi, une fois de plus et à nouveau, la FSU intervient et insiste avec force au sein de ce CDEN, sous l'autorité de Mr le Préfet, pour que des négociations débouchant sur une solution satisfaisante voient rapidement le jour.

Le débat sur les rythmes qui mobilise l'opinion publique depuis des mois, n'est pour la FSU qu'un des éléments à considérer dans la nécessaire transformation d'une école qui permette la réussite de tous les élèves : Effectifs, révision des programmes, RASED, formation initiale et continue... constituent des leviers essentiels qui ne peuvent être occultés par le dossier des rythmes. Pour la FSU, toute nouvelle organisation de la journée ne peut pas être le fruit d'une décision unilatérale des communes validée par le DASEN. Les conseils d'école doivent être consultés et entendus. L'organisation du temps de service des enseignants et notamment des 108 heures (concertation, APC) doit relever de la responsabilité des équipes pédagogiques. Contrairement à certaines affirmations, notre organisation n'est pas opposée de fait à une évolution des rythmes scolaires. Pour nous un certain nombre de conditions doivent être réunies : qualité et articulation des différents temps de l'enfant (journée, semaine année), prise en compte de l'avis et des conditions de travail des enseignants, contenu et encadrement des activités péri-scolaires et leur financement. C'est pour ces raisons que nous avons demandé de pouvoir reporter la réforme en 2014 et la réécriture du décret qui permette de tenir compte des particularités locales. Les chiffres nationaux du passage à 4 jours et demi nous donnent raison : seuls 18,6 % des communes et 22,3% des élèves seront concernés par une modification l'an prochain. Dans les Landes la situation est inverse : près de 70% des communes et des élèves verront leur rythme modifié l'an prochain. Pour nous cette situation atypique relève plus d'une volonté politique et même d'une certaine pression que d'un réel consensus démocratique entre tous les acteurs de l'école. Nous avons été même scandalisés par les propos de certains élus et de membres de fédération de parents d'élèves à l'encontre du corps enseignants allant jusqu'à la caricature clivante de notre travail. Ce type de position n'apporte rien dans les débats et ne rend ni service aux élèves ni à l'École. Espérons que la confiance mutuelle ne s'en trouve pas affaiblie face aux échéances et aux responsabilités qui nous incombent pour que l'École de la République soit en capacité de faire réussir tous les élèves.